

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean – Charles DULION, Maire.

\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT \_\_\_\_\_  
NORD  
\_\_\_\_\_  
ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_  
VALENCIENNES  
\_\_\_\_\_  
CANTON \_\_\_\_\_  
CONDE SUR ESCAUT  
\_\_\_\_\_

Etaient présents : D. MERLIN – G. RAVEZ – C. DELOMMEZ – M. MORCHIPONT – P. DESTUR – S. GMEINDL – A. PAMELARD – T. TROYKENS – M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD.

Les conseillers ci-après avaient délégués leurs mandats à G. RAVEZ et C. DELOMMEZ.

Etaient excusés : A. MARCANT – P. MIKULA – P. BEAL

## NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15

De présents : 12

De votants : 14

Un scrutin a eu lieu, Mr D. MERLIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

***Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :***

- \* Approbation des procès – verbaux du 26/11/2014 et 21/01/2015,
- \* Compte administratif 2014,
- \* Compte de gestion 2014,
- \* Affectation du résultat 2014,
- \* Budget primitif 2015,
- \* Versement des subventions aux associations + FADL,
- \* Versement subvention CCAS,
- \* Versement de la subvention APER,
- \* Versement de la subvention FPH,
- \* Revalorisation des tarifs du cimetière (les cinéraires),
- \* Critères d'attribution pour une concession (cinéraires + columbariums),
- \* Modification du règlement du cimetière,
- \* Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE),
- \* Délégation de signature,
- \* Questions diverses,
- \* Informations.

## 1 - Approbation des procès-verbaux du 26/11/2014 et du 21/01/2015

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Les procès-verbaux sont adoptés comme suit :

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## 2- Approbation du Compte Administratif 2014 et affectation du résultat

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2014 chapitre par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement en indiquant que les chiffres ainsi détaillés reflètent la réalité des dépenses payées et des recettes encaissées.

Une analyse financière distribuée aux membres a présenté une comparaison avec 2013 en répartition par services.

Le total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 1 043 332.80€ et 1 015 167.55€ dégageant un déficit de 28 165.25€, ajouté à l'excédent de 2013 de 175 649.84€ l'exercice est clôturé à 147 484.59€.

### - Fonctionnement

Pour 100€, la collectivité réalise :

Dépenses :

^ jeunesse enfance	16,24 €
^ actions sociales	15,38 €
^ cadre de vie	15,09 €
^ école	7,66 €
^ administratif	42,20 €

(bâtiments autres, garage/ateliers, paye administratif + technique, élus, formation, subvention chantier)

^ emprunts	1,50 €
^ fêtes	1,93 €

Recettes :

Les impôts représentent 40.80% des dépenses de fonctionnement, les dotations 43.17%, le reste des recettes proviennent des services telles que :

- les locations de salles,
- les subventions pour le chantier d'insertion,
- les remboursements maladie,
- les participations des usagers.

### - Investissement

Le total des dépenses est de 579 575.72€ correspond aux travaux de reconstruction des ateliers, du chemin Saint-Druon, du matériel technique et de mairie, aux travaux d'éclairage public et aux emprunts (part en capital).

Il reste à réaliser 93 811.00€ pour les travaux des ateliers, l'éclairage public, l'étude cadre de vie, de matériel divers et divers travaux. Quant aux recettes, elles totalisent 284 979.05€ dont un emprunt de 100 000€, le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions et les opérations d'ordre. Il reste à percevoir les subventions pour les ateliers et l'étude cadre de vie. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice déficitaire de 38 245.18€ et le résultat des restes à réaliser déficitaire de 2741.00€, il y a lieu d'affecter 40 986.18€ d'excédent de fonctionnement en investissement.

En résumé, l'affectation des résultats au budget primitif 2015 s'inscrira comme suit :

- Compte 002 en recettes – Résultat de fonctionnement 106 498.41 €
- Compte 001 en recettes – Résultat d'investissement -38 245.18 €
- Compte 1068 en recettes – investissement 40 986.18€

Après cette présentation, Monsieur RAVEZ, Adjoint au Maire et Doyen de l'Assemblée, fait procéder au vote :

Vote : 13

Pour : 10

Contre : 3 (M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD)

Abstention : 0

## 3- Approbation du Compte de gestion 2014

Après avoir vérifié que les comptes de la commune et celui du comptable étaient identiques, l'assemblée approuve le compte de gestion.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### 4- Affectation du résultat

L'assemblée a décidé d'affecter les résultats indiqués au paragraphe 2.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### 5- Budget Primitif 2015

Comme pour le compte administratif, le budget primitif a été présenté à l'assemblée par service et par chapitre de vote.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 125 586.41€ et en investissement à 399 416.59 €.

Il est proposé aux membres une analyse du budget primitif 2015 leur permettant d'évaluer les inscriptions faites par service et détaillées par Monsieur Le Maire.

#### fonctionnement :

##### Recettes

Pour ce qui concerne les décisions en matière de vote des taux d'imposition, il a été décidé d'augmenter les taxes d'habitation et du foncier bâti à 2% pour faire face à la baisse des dotations.

Les taxes 2015 sont :

TH 25.17€

FB 25.21€

FNB 72.88€

##### Dépenses

\* Charges à caractère générale 245 686.00€

\* Charges de personnel 410 788.00€

\* Autres charges de gestion courante 273 150.00€

\* Charges financières 15 500.00€

\* Virement à section d'investissement 169 500.48€

\* Opérations d'ordre 10 961.93€

#### Investissement :

Il se décompose ainsi :

- L'emprunt, part en capital 27 000.00€

- L'emprunt remboursement du prêt relais 100 000.00€

- Des travaux de voirie 10 600.00€

- Installation de radars 10 000.00€ (subvention reçue en 2014)

- L'étude pour les travaux de la rue du Marais 20 000.00€

- Divers matériel 12 000.00€

Le reste étant une réserve en cas de sinistre et des travaux à affecter au cours de l'année par décision modificative du budget primitif 2015.

Il faut ajouter le prélèvement servant à financer l'investissement de 169 500.48€ et des opérations d'ordre d'un montant de 10 961.93€ en dépenses. Le déficit reporté s'élève à 38 245.18€.

Les autres dépenses concernent essentiellement les reports de 2014 en dépenses de 93 811.00€ et en recettes de 91 070.00€.

Quant aux recettes, il faut noter le montant du FCTVA (84 970€), provenant des travaux des ateliers.

Vote : 14

Pour : 11

Contre : 3 (M.R. LEDUC – E. DUMINY – A. BRONSARD)

Abstention : 0

## 6 - Subvention aux associations

Un tableau a été fourni aux membres afin d'examiner la situation financière des associations. Après avoir débattu, les subventions votées sont les suivantes :

Association	BP2015				BP 2015 TTES SUBV	Ne prend pas part au vote
	subv fonct	subv inv	subv excep	FADL		
Les boules chaudes	235				235	
SCVicq	1375				1375	
Les Joyeux Vicquelots	235	200			435	G. RAVEZ
CATM	235				235	
L'aile d'or	265				265	
Sté de chasse	0				0	
Histoire et patrimoine	235				235	M. MORCHIPONT
Au fil de l'eau	235				235	
Sport pour tous	235				235	P. DESTUR
Union musicale de vicq	2500	196			2696	E. DUMINY
Les Amis de St Nicolas	235				235	C. DELOMMEZ
Amicale Laïque	235				235	
APEEV	335				335	A. PAMELARD et S. GMEINDL
TGV	235				235	M. MORCHIPONT
VICQ'GYM	235				235	
Les Joyeux Choleux	598				598	Pouvoir P. MIKULA
BAACH				3000	3000	
FADL projet futur ou com.				2566	2566	
CHARS	1000				1000	
PROVISION					0	
<b>TOTAL</b>	<b>8423</b>	<b>396</b>	<b>0</b>	<b>5566</b>	<b>14385</b>	
<b>HORS COMMUNE</b>						
FRANCE ALZHEIMER						
APEIV PAPILLONS BLANCS	240				240	
DONS DU SANG	80				80	
UCA	235				235	
ASSOCIATION FAMILIALE	2000				2000	
IRCL (cancer)	115				115	
DUCASSE	195				195	
APER	120000				120000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>131288</b>	<b>396</b>	<b>0</b>	<b>5566</b>	<b>137250</b>	

Voté à l'unanimité

## **7 - Subvention CCAS**

Comme chaque année, il a été décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 13900€ au CCAS.

*Voté à l'unanimité*

## **8 - Versement subvention APER**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'ajuster la subvention 2014 de l'association APER en la diminuant de 30000€ et d'attribuer pour l'année 2015, une subvention de 150000€ ajustée en fonction du bilan de l'année de l'association. L'assemblée accepte l'attribution de la subvention.

*Voté à l'unanimité*

## **9 - Versement subvention FPH**

Comme chaque année, il est accordé d'octroyer une subvention d'un montant de 2000€ à l'association Familiale d'ONNAING dans le cadre du Fonds de Participation des habitants pour le financement de projets.

*Voté à l'unanimité*

## **10 - Décision modificative n°1**

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des changements d'opérations (2 600.00€) et de compte à compte (1 250.00€).

*Voté à l'unanimité*

## **11 - Revalorisation des tarifs du cimetière (cinéraires)**

Par délibération n°13.04.05 du 25 septembre 2013, il avait été proposé 60€ l'urne. Sachant qu'un cinéraire peut comporter 4 urnes, Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs relatifs aux concessions de cinéraires. L'assemblée décide d'appliquer un tarif unique de 250€ pour 30 ans.

*Voté à l'unanimité*

## **12 - Critères d'attribution pour une concession (cinéraires + columbarium)**

Par délibération du 06 juin 2006, il a été mis en place une réglementation concernant l'attribution des concessions pour les caveaux. L'assemblée décide d'étendre ces critères d'attribution aux cinéraires et columbariums :

- aux personnes nées ou habitant dans la commune à leur naissance
- aux personnes propriétaires d'un bien immobilier dans la commune
- aux résidents de la commune
- aux cas exceptionnels : sur avis du Maire

*Voté à l'unanimité*

## **13 - Modification du règlement du cimetière**

- Limite des urnes dans et sur les caveaux

Afin d'éviter un grand nombre de dépôt ou de scellement d'urnes dans et sur les caveaux, il est décidé, sur proposition de Monsieur Le Maire, de limiter le nombre de places dans le caveau.

*exemple* : Caveau de 2 places (2 urnes scellées, 2 urnes dans le caveau).

- Mise en place d'une taxe d'inhumation

L'assemblée a décidé de mettre en place une taxe d'inhumation pour chaque inhumation procédée dans le cimetière (dépôt de cercueil, dépôt d'urne, scellement d'une urne, dispersion).

*Voté à l'unanimité*

## **14 - Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Suite au courrier reçu le 11 mars 2015 du SIDEGAV, Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le reversement aux communes de moins de 2000 habitants de 90% du produit de la TCFE perçus sur le territoire et approuve ce reversement par le SIDEGAV qui dispose de cette compétence.

*Voté à l'unanimité*

## **\* Délégation de signature**

- Contrat collecte de traitement des consommables usagés,
- Avenant JVS – contrat de maintenance – Etat Civil.

# QUESTIONS DIVERSES

- \* A. BRONSARD demande des précisions concernant la démission de D. MERLIN.
- \* M.R. LEDUC signale que le trottoir en face de chez elle est en mauvais état. Suite au vote du budget primitif, Monsieur Le Maire explique que des travaux pourront être entrepris sur la rue de Fresnes.
- \* M.R. LEDUC signale la vitesse des véhicules sur la rue de Fresnes. Monsieur Le Maire signale l'installation des radars pédagogiques rappelant que la vitesse est limitée à 30 km/h.

# INFORMATIONS

- \* Remerciements de Madame HOTTEAU pour les travaux pour la pose de la grille aux Pré aux Joncs / Clos des Jardins.

*Le Maire,  
Jean-Charles DULION.*